

Plumieux, « saturée » en éoliennes, échappe à un dixième parc éolien

Publié le 12 avril 2022 à 19h54



(Photo illustration Le Télégramme)

La cour administrative d'appel de Nantes a rejeté la requête du groupe Engie Green, qui lui avait demandé d'annuler le refus que lui avait opposé le préfet des Côtes-d'Armor en décembre 2020 pour implanter quatre nouvelles éoliennes à Plumieux, près de Loudéac.

Le groupe Engie Green (ex-GDF Suez) - par le biais de sa « société-projet » Eolis L'Etournelle - maintenait que les services de l'État s'étaient « crus liés » par les avis défavorables de sept communes voisines, du commissaire-enquêteur et de la population. Mais le préfet des Côtes-d'Armor avait, en fait, motivé son refus par la « saturation visuelle » du secteur en éoliennes et par des motifs environnementaux.

« Le câblage traverse une zone humide et le ruisseau du Blaye, lequel constitue un corridor écologique et un réservoir de biodiversité », explique la cour administrative d'appel de Nantes dans un arrêt en date du 22 mars 2022 qui vient d'être rendu public. Un « risque » de collision entre les pales et les chauve-souris d'un bois voisin avait aussi été pointé.

31 éoliennes autour du village de Mohon

La « consommation de terres agricoles de 2 600 m² » par éolienne, « l'atteinte au patrimoine local archéologique » que constitue la voie romaine voisine et le « risque d'incendie » lié à la proximité d'élevages et d'un massif forestier « de grande surface et riche en essences inflammables » avaient aussi fini de convaincre les services de l'État.

Mais surtout « six parcs éoliens sont déjà implantés dans un rayon de 10 km et trois autres sont en cours d'instruction », notent les juges de la cour administrative d'appel de Nantes dans leur arrêt.

« Le bourg de Plumieux et les hameaux de La Trinité-Porhoët, de Mohon et de Saint-Léau sont particulièrement concernés par l'effet de saturation visuelle et d'encerclement liés à la présence de nombreux parcs », insistent-ils. Dans un rayon de 5 km, le bourg de Plumieux et le hameau de Saint-Léau comptent en effet chacun 17 éoliennes, là où La Trinité-Porhoët en dénombre 20 et Mohon 31... Au vu de ces « inconvénients excessifs », le projet pouvait donc être refusé.